

ARRÊTE PORTANT AUTORISATION DE POSE DE DISPOSITIFS D'ENSEIGNES

Arrêté municipal n° : URBA_20260206_097

Le Maire,

Vu la demande n° AP 78498 25 Y036 réceptionnée le 29/12/2025 en Mairie de Poissy, déposée par POISSYNERGIE représentée par Monsieur SANCHEZ Edouard, demeurant 10 rue de Rome 75009 PARIS, pour l'implantation de deux enseignes « DYNAMIKUM », au 3 rue du Palatinat, à Poissy,

Vu le Code de l'environnement et notamment ses articles L581-18, R581-9 à R581-13, R581-58 à R581-65,

Vu le Règlement Local de Publicité Intercommunal (RLPI) approuvé le 6 avril 2023 par la Communauté Urbaine Grand Paris Seine et Oise, entré en vigueur le 21 avril 2023, Zone de Publicité ZP4,

Considérant le projet,

ARRÊTE

Article 1 : L'installation des enseignes faisant l'objet de la demande précitée, selon les descriptifs et plans joints au dossier, est **AUTORISEE**.

Article 2 : Le présent arrêté est délivré sous réserve du droit des tiers et des règlements en vigueur.

Article 3 : Le dispositif autorisé ne pourra éventuellement faire l'objet d'une modification qu'après le dépôt d'une nouvelle demande et d'une autorisation expresse.

Article 4 : Les travaux devront être exécutés au plus tard un an après la présente autorisation. A défaut, elle sera caduque de plein droit.

Article 5 : La ville dégage toute responsabilité pour les accidents ou incidents qui pourraient être causés, suite à cette autorisation. *Il est rappelé que les enseignes doivent être maintenues en bon état de propreté, d'entretien et, le cas échéant, de fonctionnement, par la personne exerçant l'activité qu'elle signale et qu'elles seront supprimées par la personne qui exerçait l'activité signalée et les lieux sont remis en état dans les trois mois de la cessation de cette activité.*

Article 6 : Monsieur le Directeur Général des Services et tous les agents de la force publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Poissy,

Le Maire,

**Vice-Présidente de la Communauté Urbaine
Grand Paris Seine et Oise,
Conseillère régionale d'Île-de-France,**

Sandrine BERNO DOS SANTOS

#signature#